



## COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE AVEC M. LE RECTEUR – 22/01/2020

Le SNALC-Créteil, représenté par **Franck MOULS**, Vice-Président, **Alexandre FIEBIG**, Responsables Réseaux et commissaire paritaire agréé, **Safia MEDINI**, Responsable des contractuels, et **Loïc VATIN**, Président, a été reçu par M. le Recteur de l'académie de Créteil le **mercredi 22 janvier 2020** à 18 h. Lors de cette longue entrevue, les points suivants ont été abordés :

- Les modalités de mise en œuvre de la réforme du lycée. Face à notre perplexité sur l'intérêt de déstructurer séries et classes, sans mentionner les emplois du temps généralement déplorables des professeurs et des élèves, le recteur s'est félicité du nombre élevé de « triplettes » nouvelles, comparées à la « rigidité » des anciennes séries.

Il a déploré que les CSP+ se soient moins emparées de la diversité proposée que les CSP-... Nous y voyons une meilleure prise en compte de la réalité des exigences nécessaires pour les études supérieures par les premières, ce qui nous inquiète quant au devenir des élèves ayant choisi des triplettes baroques.

M. le Recteur nous assure que les filières du Supérieur ayant signé la charte *Horizons 2021*, les élèves ne seront en rien pénalisés par leurs choix de spécialités. Mais comme chacun sait, les conseillers ne sont pas les payeurs...

Enfin, bonne nouvelle, M. le Recteur nous assure que le **volume de postes en lycées sera préservé** en 2020-21, que les **cartes scolaires seront peu nombreuses**, et enfin que les élèves actuellement en Première pourront abandonner la spécialité de leur choix sans contrainte : il n'y aura pas de plancher d'effectifs à l'ouverture de spécialités en Terminale en septembre prochain.

- Concernant les **lettres classiques**, M. le Recteur se félicite de l'ouverture de 11 groupes de Spécialité LCA dans l'académie pour un total de 99 élèves. Concernant les collègues, il souhaite que les collègues dont on limite les heures ou auxquels on refuse l'ouverture d'options, se manifestent auprès de son secrétariat : il les soutiendra.

- La **bonification pour les agrégés** demandant des lycées se réduit comme peau de chagrin d'année en année. Le SNALC plaide pour que le statut de ces derniers soit respecté. Citons une nouvelle fois le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 : *« Ils assurent leur service dans les classes préparatoires aux grandes écoles, dans les classes de lycée, dans des établissements de formation et, exceptionnellement, dans les classes de collège. »*.

Le moins que l'on puisse dire est que l'on n'en prend pas le chemin, la bonification ayant chuté de 200 points à 90 en quelques années, et n'étant plus cumulable avec les bonifications familiales !

- Concernant les détachements dans le Supérieur, M. le Recteur a renoncé à sa politique de refus strict pour les jeunes professeurs (moins de deux ans d'ancienneté) et regarde désormais d'un œil plus favorable les demandes de détachement, sous réserve qu'elles soient motivées et soutenues par l'établissement demandé.

- La modification en cours des règles de congé parental dans le sens d'une plus grande souplesse, a été évoquée. Le Recteur étudie une évolution des règles appliquées à Créteil, actuellement plus souples que la réglementation, les intéressés conservant leur poste 6 mois.
- Nous avons aussi demandé qu'à l'instar de ce qui se pratique pour le CTM, les documents produits par le CTA et les CTSD soient publiés en ligne. Cette demande a reçu un accord de principe et nous en attendons une mise en place dans l'année.
- Le SNALC a aussi demandé qu'un annuaire détaillé des services du rectorat, et particulièrement de la DPE soit accessible aux organisations syndicales, dans un souci d'efficacité : il n'est pas rare que nous dérangions plusieurs agents lorsque nous téléphonons, faute d'avoir les coordonnées directes de l'agent susceptible de répondre à nos questions.

L'entretien s'est poursuivi par l'évocation des difficultés en secteur professionnel, des problèmes spécifiques aux contractuels, dont le nombre devrait baisser à terme du fait de la réforme du lycée, et enfin de cas spécifiques pour lesquels nous avons sollicité une attention soutenue de la part de ses services. Un compte rendu spécifique aux contractuels est publié dans la rubrique *Contractuels*.

Loïc VATIN  
Président académique